

Diagnostic socio-économique 2024

Secteur ateliers et chantiers d'insertion à Mayotte

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) font partie des cinq catégories de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

L'insertion par l'activité économique (IAE) est une politique de l'emploi ayant pour objectif d'aider les personnes éloignées de l'emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, à se réinsérer dans le marché du travail, notamment :

- ◇ Les bénéficiaires du RSA ;
- ◇ Les bénéficiaires des autres minima sociaux (par exemple l'AAH) ;
- ◇ Les jeunes de moins de 25 ans ;
- ◇ Les demandeurs d'emploi de longue durée.

Les parcours d'insertion se déroulent dans les SIAE, l'orientation dans l'un des cinq types de structures étant faite selon l'offre locale et les spécificités des personnes orientées vers l'IAE. Ainsi, outre les ACI, les salariés en insertion peuvent être accompagnés par les entreprises intermédiaires (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI), ou les Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI). Cette dernière catégorie n'est pas encore mise en place localement.

Les ACI et les EI embauchent des salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), tandis que les AI et les ETTI proposent des missions ou des mises à disposition auprès d'entreprises ou de particuliers. Quant aux EITI, elles permettent à des personnes ayant une activité indépendante et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients ainsi que d'un accompagnement.

A Mayotte en 2024, les SIAE conventionnées par l'Etat sont au nombre de 24, parmi lesquelles on retrouve 11 ACI. Ils ont pour mission :

- ◇ D'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ;
- ◇ D'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

1. Publics de l'IAE

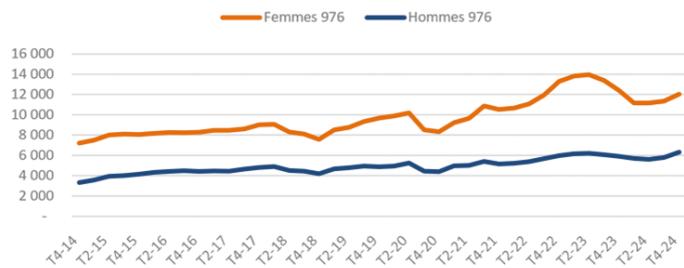
Au quatrième trimestre 2024 à Mayotte, 18 350 demandeurs d'emploi de catégories A, B, ou C¹ sont inscrits à France travail. Deux tiers d'entre eux sont des femmes. Cette proportion est sensiblement la même sur la période allant de 2014 à 2024. L'écart entre la part des femmes et des hommes inscrits à France travail est très important, comparativement aux proportions très proches d'hommes et de femmes demandeurs d'emploi dans l'ensemble de la France (respectivement 49% et 51% au T4 2024).

¹ Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans aucune activité ;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de moins de 78 heures au cours du mois) ;

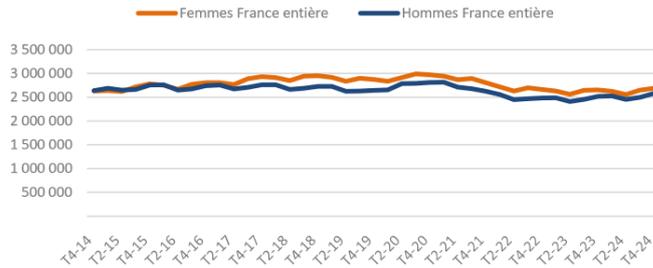
Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

Graphique 1 : Evolution du nombre d'inscrits à France travail à Mayotte entre T4 2014 & T4 2024 pour les catégories A, B, C



Source : France travail – DARES, STMT. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Traitement : Deets Mayotte.

Graphique 2 : Evolution du nombre d'inscrits à France travail entre T4 2014 & T4 2024 pour les catégories A, B, C en France



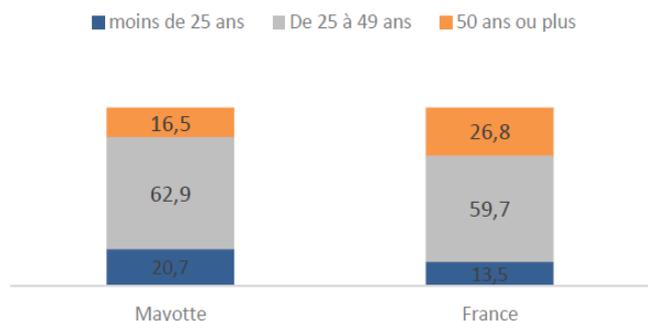
Source : France travail – DARES, STMT. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Traitement : Deets Mayotte.

Parmi les demandeurs d'emploi, 3 250 ont un droit ouvert au RSA, soit 18% d'entre eux.

En termes d'âge, on retrouve chez les demandeurs d'emploi à Mayotte, une part plus importante de jeunes de moins de 25 ans et des personnes de 25 à 49 ans que sur l'ensemble du territoire national, respectivement supérieure de 7,2 et de 3,2 points (graphique 3).

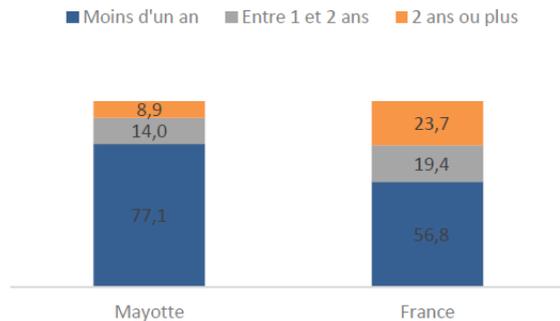
Pour ce qui est de l'ancienneté d'inscription à France travail, plus des trois quarts des demandeurs d'emploi du département sont inscrits depuis moins d'un an, avec 20 points de plus que dans la France entière. Les personnes très éloignées de l'emploi, c'est-à-dire celles qui sont inscrites depuis au moins 2 ans, sont quant à elles 2,7 fois moins nombreuses en proportion par rapport à l'ensemble du territoire national (graphique 4).

Graphique 3 : Répartition par tranches d'âges des inscrits à France travail au T4 2024 (en %)



Source : France travail – DARES, STMT. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Traitement : Deets Mayotte.

Graphique 4 : Répartition par ancienneté des inscrits à France travail au T4 2024 (en %)



Source : France travail – DARES, STMT. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Traitement : Deets Mayotte.

2. Salariés en ACI

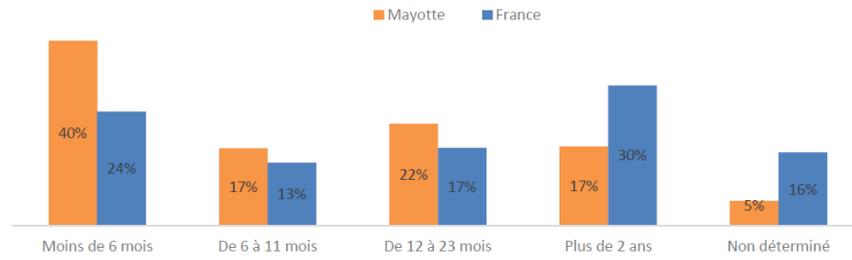
En 2024 à Mayotte, 593 salariés en insertion exercent en ateliers et chantiers d'insertion, soit plus de la moitié des salariés du secteur de l'IAE. Ce chiffre est en baisse de 17% par rapport à l'année 2023. Le nombre de salariés en ACI dans la France entière reste à peu près stable sur un an. Ils représentent quatre salariés en IAE sur dix.

2.1 Profils des salariés

Les salariés en ACI à Mayotte sont presque tous inscrits à France travail lors de leur embauche. Cela concerne 95 % d'entre eux en 2024 (France entière, 85%). La part des demandeurs d'emploi de très longue durée (inscrits depuis au moins deux ans) est moins élevée à Mayotte. Ils représentent 17% des salariés en ACI. Leur proportion dans l'ensemble du territoire national est presque deux fois plus élevée et constitue la catégorie de salariés en ACI la plus importante.

A Mayotte, la catégorie la plus présente est celle des inscrits depuis moins de 6 mois à France travail : 40%, contre 24% dans la France entière.

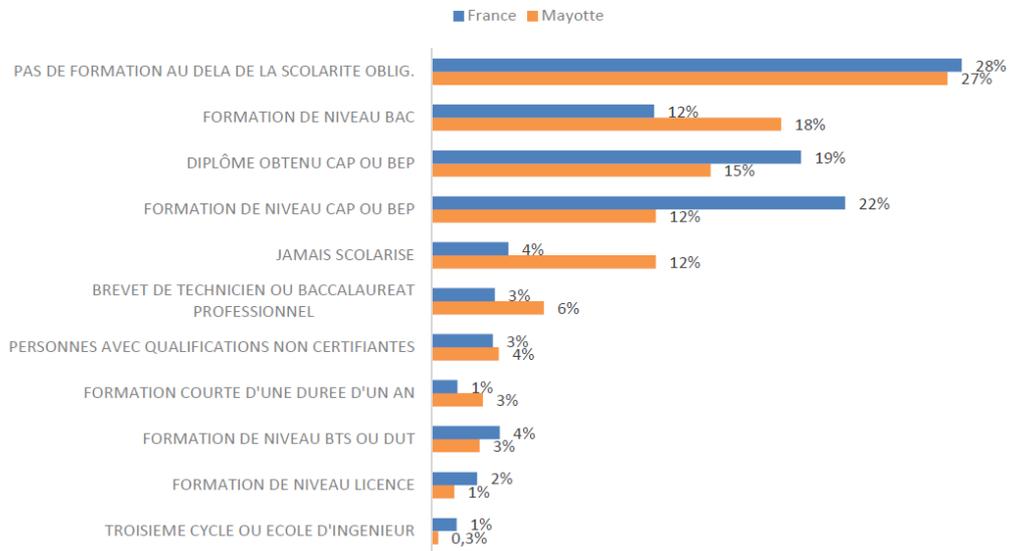
Graphique 5 : Ancienneté d'inscription à France travail au moment de l'embauche



Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte.
 Champ : salariés en ACI ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2024.

En termes de niveau de formation, parmi les salariés n'ayant pas de diplôme, on observe une surreprésentation des personnes jamais scolarisées, avec une proportion trois fois plus importante que dans l'ensemble de la France. La part des salariés n'ayant pas de formation au-delà de la scolarité obligatoire est quant à elle équivalente à celle observée sur le territoire national.

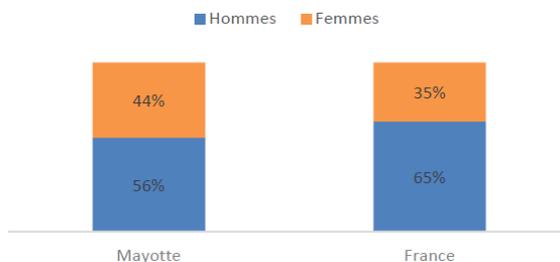
Graphique 6 : Niveau de formation des salariés à l'entrée en ACI



Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte.
 Champ : salariés en ACI ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2024.

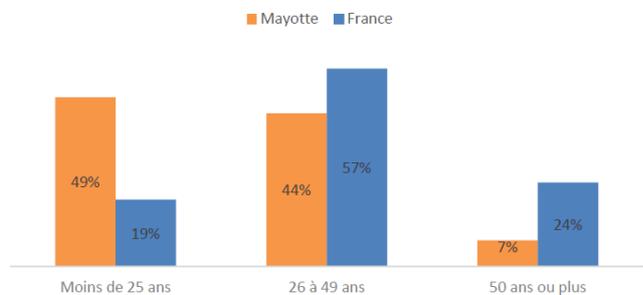
Les salariés en ACI sont majoritairement des hommes (55%). Cette tendance est encore plus marquée sur le territoire national où deux salariés en ACI sur trois en 2024 sont des hommes.

Graphique 7 : Répartition des salariés par genre



Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte. Champ : salariés en ACI ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2024.

Graphique 8 : Répartition des salariés par tranches d'âges



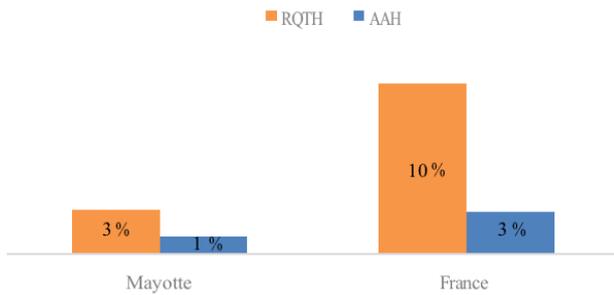
Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte.
 Champ : salariés en ACI ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2024.

S'agissant de l'âge, Mayotte se distingue par une présence plus marquée de jeunes de moins de 25 ans, et par une proportion plus faible des publics dans les autres tranches d'âges, avec un écart bien plus important pour les 50 ans et plus (3,4 fois plus faible à Mayotte).

En matière de minima sociaux, les chiffres sont très peu élevés, reflétant le taux important de non-recours sur le territoire.

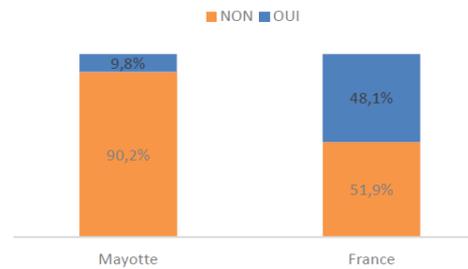
Ainsi, la part de salariés reconnus comme travailleurs handicapés et la part des bénéficiaires de l'AAH sont bien plus faibles à Mayotte. Elles sont trois fois moins élevées que dans le territoire national (graphique 9).

Graphique 9 : Part des travailleurs handicapés et d'allocataires de l'AAH parmi les salariés en ACI



Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte.
Champ : salariés en ACI ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2024.

Graphique 10 : Part des bénéficiaires du RSA parmi les salariés en ACI en 2024



Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte.
Champ : salariés en ACI ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2024.

En ce qui concerne le RSA, très peu de salariés en insertion en ACI en bénéficient. Ils sont environ 10% localement, versus 48 % dans l'ensemble de la France.

2.2 Contrats d'insertion

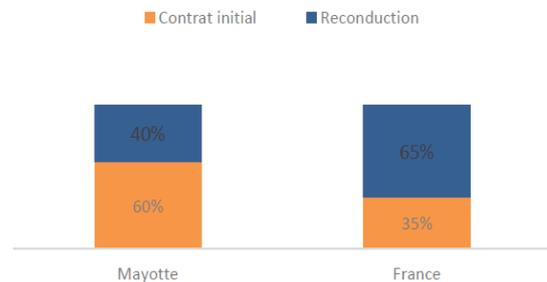
Au cours de l'année 2024, parmi les 593 salariés en ACI à Mayotte, 170 ont bénéficié d'au moins deux contrats établis dans 11 structures, associations et centre communaux d'action sociale. Ainsi, près de 800 contrats d'insertion sont recensés au total, dont 299 signés en 2024. Le nombre de contrats pour cette catégorie de SIAE enregistre une baisse de 9% en un an. Les salariés réalisent en moyenne 220 ETP sur l'année et totalisent plus de 415 630 heures.

Dans les détails, à Mayotte, 60% des contrats d'insertion sont des contrats initiaux, signés au cours de l'année ou non.

A l'inverse, sur l'ensemble du territoire français, pour deux cas sur trois il s'agit de renouvellement de contrats.

En termes de métiers, ceux exercés dans les ACI à Mayotte sont très concentrés dans le nettoyage et la jardinerie, représentant à eux deux six contrats sur dix en 2024, versus 20% en France (tableaux 1 et 2).

Graphique 11 : Répartition selon le type de contrat



Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte.
Champ : salariés en ACI ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2024.

Tableau 1 : Les 10 principaux métiers exercés en ACI à Mayotte en 2024

Métier	Nombre de contrats	Part
Nettoyeurs	363	45,5%
Jardiniers	111	13,9%
Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière	80	10,0%
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	61	7,6%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	40	5,0%
Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal	23	2,9%
Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	18	2,3%
Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments	13	1,6%
Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile	13	1,6%
Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture	12	1,5%
Ensemble	734	92,0%

Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte.
Champ : salariés en ACI ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2024.

Tableau 2 : Les 10 principaux métiers exercés en ACI en France en 2024

Métier	Nombre de contrats	Part
Jardiniers	26 880	11,9%
Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal	22 861	10,2%
Nettoyeurs	18 050	8,0%
Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture	17 931	8,0%
Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment	15 808	7,0%
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	13 327	5,9%
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	13 042	5,8%
Employés des services divers	10 193	4,5%
Manutentionnaires non qualifiés	9 880	4,4%
Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière	9 497	4,2%
Ensemble	157 469	70,0%

Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte.
Champ : salariés en ACI ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2024.

3. Résultats d'insertion à la sortie

En 2024, 297 sorties d'ACI sont enregistrées. Pour 31% d'entre elles, il s'agit de sorties dynamiques, soit 10 points de plus par rapport à 2023 (38%, France entière). Ces sorties sont réparties en trois catégories :

- ◇ Sorties vers l'emploi durable : CDI, CDD ou intérim de plus de six mois, création d'entreprise, stage ou titularisation dans la fonction publique ;
- ◇ Sorties vers un emploi de transition : CDD ou intérim de moins de six mois, contrats aidés hors IAE ;
- ◇ Sorties positives : formation pré-qualifiante ou qualifiante, embauche dans une autre SIAE.

Ces taux de sorties sont cependant à interpréter avec précautions étant donné que la situation à la sortie est mal ou non connue pour une partie des salariés.

Tableau 3 : Motifs de sorties de l'ACI en 2024

Motifs de sorties	Mayotte	France entière
Emploi durable	5,1%	11,5%
Emploi de transition	4,7%	9,5%
Sorties reconnues comme positives	20,9%	17,1%
Total sorties dynamiques	30,6%	38,0%
Autres sorties	17,8%	42,8%
Retrait des sorties constatées	9,8%	12,6%
Non renseignés	41,8%	6,5%
Total	100,0%	100,0%

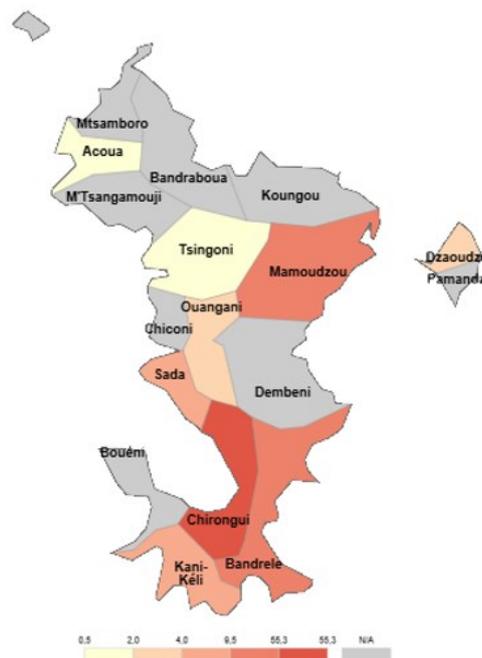
Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte.
Champ : salariés sortis du dernier contrat en ACI conventionné en 2024.

4. Couverture du territoire par les ACI

Les ateliers et chantiers d'insertion sont localisés dans neuf communes sur l'île.

Parmi elles, Chirongui, Bandréle et Mamoudzou, très dynamiques, regroupent huit contrats sur dix. Les structures conventionnées dans la commune de Chirongui détiennent à elles seules plus de la moitié des contrats d'insertion en ACI en 2024 (55%).

Localisation des ACI et volume des contrats d'insertion proposés en 2024 (en %)



Source : DARES – Traitement : Deets Mayotte. Champ : salariés en ACI ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2024.

Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DEETS) de Mayotte

Adresse site Mamoudzou : **3 bis rue mahabou, 97 600 Mamoudzou**
Adresse site Kawéni : **Centre d'affaires Maharadjah – Bât. A et C – Kawéni – BP 104 – 97600 Mamoudzou**
Téléphone : **02 69 61 60 50**
Courriel : **976.statistiques@deets.gouv.fr**
Site internet : **www.mayotte.deets.gouv.fr**

Directeur de la rédaction : **Michel-Henri MATTERA**

Réalisation : **Service Etudes, Statistiques et Évaluation**